

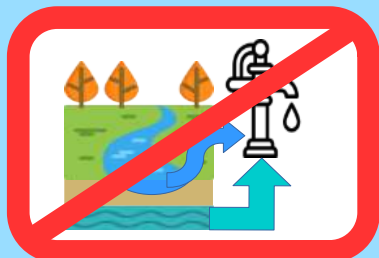
Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

Secteurs Lez Provençal - Eygues - Ouvèze

ALERTE RENFORCÉE

Gestes
Éco-
citoyens



INTERDICTION des
prélèvements domestiques
dans les cours d'eau (retrait
pompe mobile et tout autre dispositif
de pompage)



INTERDICTION de laver les
véhicules à domicile



INTERDICTION de
fonctionnement des fontaines
publiques à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser les
espaces verts (hors arbres et
arbustes plantés en pleine terre depuis
moins d'un an)

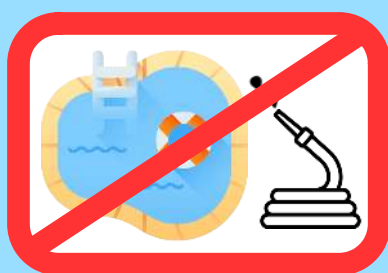
INTERDICTION d'arroser les
pelouses et massifs fleuris



INTERDICTION d'arroser
les jardins potagers entre
9h et 19h



REDUCTION d'arroser les
terrains sportifs entre 9h et 19h
INTERDICTION d'arroser les
terrains de golfs à l'exception
des greens de départ



INTERDICTION de remplir et
vidanger les piscines (hors remise à
niveau et premier remplissage si le chantier a
débuté avant les premières restrictions)



INTERDICTION de laver les voiries,
façades, toitures, trottoirs (sauf si
réalisé par une collectivité ou une entreprise
de nettoyage professionnel et par lavage sous
pression)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages
professionnels sur le site internet des services de l'État en Drôme